

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U53-86
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LE PLAN
DE ZONAGE AINSI QUE CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2021-U53-86 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage ainsi que certaines grilles des usages et des normes.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Modifier ou ajouter des articles au règlement numéro 2009-U53 afin d'assurer la conformité envers les dispositions relatives à la protection des cours d'eau du règlement numéro 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;
 - Modifier ou ajouter des articles au règlement numéro 2009-U53 ;
 - Modifier le plan de zonage, afin de voir à la création des nouvelles zones résidentielles Hc 278 et Ha 279, de conservation Cons 433 ainsi qu'à l'agrandissement de la zone commerciale Cb 708 ;
 - Ajouter les grilles des usages et des normes pour les nouvelles zones résidentielles et de conservation créées Hc 278, Ha 279 et Cons 433 et normes correspondantes ;
 - Augmenter le nombre de logements maximum autorisé à la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale » et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Hc 244 ;
 - Ajouter la catégorie d'usage commercial de type « commerce de récréation intensive (c10) » ainsi que certains usages spécifiquement autorisés pour cette catégorie ainsi que pour celle de production de type « élevage et vente d'animaux domestiques (a3) », et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Ru 969 ;
 - Ajouter la catégorie d'usage habitation de type « unifamiliale (h1) », et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Cm 233.

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 16 février 2021, ce premier projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 17 février au 4 mars 2021.

5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 4 mars 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Documents à être consultés

6. Le premier projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 février 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Zones concernées

7. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, soit :

- Pour la création de la nouvelle zone résidentielle de moyenne à forte densité Hc 278 à même une partie de la zone industrielle In 432 et de la zone commerciale de grandes surfaces Cb 708 :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту ainsi qu'au nord de la zone Vc 501, touchant principalement une partie des lots 5 745 770, 5 747 886, 5 747 888, 6 177 214 et 6 177 217 du cadastre du Québec ;
- Pour la création de la nouvelle zone de conservation Cons 433 à même une partie de la zone industrielle In 432 :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту ainsi qu'au nord de la zone Vc 501, touchant principalement une partie des lots 5 745 770, 5 747 886, 6 177 214 et 6 177 217 du cadastre du Québec ;
- Pour la création de la nouvelle zone résidentielle de faible densité Ha 279 à même une partie de la zone industrielle In 432 :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle et de la rue Thérèse-Héту ainsi qu'au nord de la zone Vc 501, touchant principalement une partie du lot 5 747 886 du cadastre du Québec ;
- Pour l'agrandissement de la zone commerciale de grandes surfaces Cb 708 à même une partie de la zone industrielle In 432 :
 - Secteur situé au sud de la rue Léonard et à l'est de l'avenue Fournelle, touchant principalement une partie des lots 5 747 888 et 6 177 214 du cadastre du Québec.
- Pour l'augmentation du nombre de logements maximum autorisé à la Grille des usages et des normes de la zone Hc 244 :
 - Secteur situé au nord des lots 5 579 391 du cadastre du Québec (rue Saint-Joseph), 5 579 411 du cadastre du Québec (rue Saint-Joseph), 5 579 416 du cadastre du Québec (rue Demontigny) et 5 579 421 du cadastre du Québec (Norbert-Morin), à l'ouest du lot 5 579 808 du cadastre du Québec (Norbert-Morin), au sud de la rue Préfontaine Est et à l'est des rues Bohémier, Saint-David et Albert-Bergeron
- Pour les modifications apportées à la catégorie d'usage commercial de type « commerce de récréation intensive (c10) » ainsi que certains usages spécifiquement autorisés à la grille des usages et des normes de la zone Ru 969 :

SAINTE AGATHE DES MONTS

Ici bat le cœur des Laurentides

- Secteur situé au nord-ouest du chemin du 10^e rang, au sud-ouest de la limite du territoire (Lantier), au sud-est des parties des lots 7 et 8 et du lot 6, du 11^e rang du Canton de Doncaster et au nord-est des parties des lots 5, 6 et 7 du 10^e rang du Canton de Doncaster.
- Pour l'ajout de la catégorie d'usage habitation de type « unifamiliale (h1) », et normes correspondantes, à la grille des usages et des normes de la zone Cm 233 :
 - Secteur situé au nord des lots 5 580 927, 5 580 932 et 5 580 930 du cadastre du Québec (rue Principale Est), à l'ouest du lot 5 580 934 du cadastre du Québec et de la rue Saint-Antoine, à l'est des immeubles de la rue Saint-Vincent jusqu'à la rue Saint-Donat et au sud de cette dernière.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 février 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière